

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres excusés ou absents	01
Nombre de procurations	01
Nombre de votants	15

**DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025 A 19 H 00**

Étaient présents :

Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Christine DOLE.

Mrs Jean-Luc EMIN, Maire, Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Excusé (e) ou absent (e) s : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2025

Secrétaire de séance : Mme Carole BUFFET

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0925-01	Unanimité	Droit de préemption Urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section A n° 927-928 et 1574, située 380, rue Saint Vincent à Turgon – Propriétaire actuelle : Mme Martine VITUPY	09/09/2025
DELIB-0925-02	Unanimité	Droit de préemption Urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section A n° 1900-1903 et 1905 – Chemin des Gouttes à Turgon – Propriétaire actuelle : Mme CONVERT Annie	09/09/2025
DELIB-0925-03	Unanimité	Droit de préemption Urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section A n° 799 et 1606 située à Turgon – Propriétaires actuels : consorts GUIGNARD	09/09/2025
DELIB-0925-04	Unanimité	Droit de préemption Urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section D n° 662 située 67, Impasse du Pelloux à La Ruaz – Propriétaire actuel : M. Anthony LAZZARO	09/09/2025
DELIB-0925-05	Unanimité	Droit de préemption Urbain : Projet de mutation de la propriété bâtie et non bâtie cadastrée section E n° 913 et 1050 au 2524, route Neuve au Roset – Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT	09/09/2025
DELIB-0925-06	Unanimité	Achat de terrain rue Saint Vincent à Turgon : Acquisition de terrain par la commune pour régularisation de l'emprise de la voirie	09/09/2025

DELIB-0925-07	14 voix pour 1 abstention	Acceptation de la donation d'une parcelle à la commune : Don par les conjoints PITTON de la parcelle cadastrée section W n° 455 située « Vignes du Cruix », à la commune	16/09/2025
DELIB-0925-08	Unanimité	Extension de la salle polyvalente : Approbation de l'avenant N° 1 – Lot n° 3 – Gros œuvre – enduit de façade – Entreprise GALLE.	09/09/2025
DELIB-0925-09	Unanimité	Aménagement de deux logements – route des Creuses : Attribution du lot N° 8 – Sols souples à l'entreprise MEURENAND, suite à dénonciation par l'entreprise CURT PEINTURES.	09/09/2025
DELIB-0925-10	Unanimité	Aménagement de deux logements – route des Creuses : Approbation de l'avenant n° 1 au marché – Lot N° 07 – REVETEMENT CARRELAGES FAIENCES – AMVR POUAPON	09/09/2025
DELIB-0925-11	Unanimité	Action Sociale : Augmentation de la participation des accompagnants au repas offert aux personnes âgées.	09/09/2025
DELIB-0925-12	Unanimité	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT – AEC) DE GRAND BOURG AGGLOMERATION AU STADE D'ARRET DU PROJET : Avis du Conseil	09/09/2025
DELIB-0925-13	Unanimité	CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX : Signature du contrat pour l'année 2025/2026 avec l'entreprise ULTRANET.	09/09/2025
DELIB-0925-14	Unanimité	DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Projet de mutation d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1590 située rue Saint Vincent – Propriétaires actuels : conjoints EXCOFFIER	09/09/2025
DELIB-0925-15	Unanimité	DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Projet de mutation de la propriété composée des parcelles cadastrées section B n° 622 et 1967, située 1650, route de Pont d'Ain – Propriétaires actuels : conjoints GEORGIEFF	09/09/2025
DELIB-0925-16	13 voix pour 2 abstentions	AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS DANS UN BATIMENT EXISTANT ROUTE DES CREUSES : Avenant N° 1 pour le lot N° 11 - Electricité - Entreprise BORGEOT et fils (Pose de LED dans la salle actuellement prêtée à DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS)	16/09/2025
DELIB-0925-17	13 voix pour 2 abstentions	REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE PRETEE A DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS : Pose d'un plancher chauffant – Entreprise BORGEOT et Fils	16/09/2025
DELIB-0925-18	Unanimité	AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS DANS UN BATIMENT EXISTANT ROUTE DES CREUSES : Avenant n°1 au lot n° 12 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	16/09/2025

DELIB-0925-19	Unanimité	PARC DU CITY – INSTALLATION DE NOUVEAUX JEUX : Dépôt des demandes de subvention	16/09/2025
----------------------	-----------	---	------------

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 08 septembre 2025 numérotées DELIB-0925-01 à DEL-0925-19

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	



[Handwritten signature in blue ink]

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération

Delib-0925-01

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété cadastrée section A n° 927-928 et 1574 située 380, rue Saint Vincent à DRUILLAT

Propriétaire actuelle : Mme VITUPY Martine

Acquéreur : M. POLIZZI Nils

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Audrey VILLON – 238, Grande rue de la Côtière à PRIAY (01160)** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	927	00 a 16 ca	380, rue Saint Vincent
A	928	02 a 89 ca	380, rue Saint Vincent
A	1574	00 a 20 ca	380, rue Saint Vincent
Superficie totale		03 a 37 ca	

Ces biens appartiennent actuellement à Mme Martine VITUPY.

Cette propriété est établie en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025


Le Maire
Jean-Luc EMIN.
01160

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-02

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété cadastrée section A n° 1900-1903 et 1905, située chemin des Gouttes à DRUILLAT

Propriétaire actuelle : Mme CONVERT Annie

Acquéreurs : M. GUIDICI Alban et Mme DIETRICH Clara

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Anne DUBOIS – Notaire à PONT D'AIN – 27, rue Brillat Savarin** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	1 900	08 a 80 ca	Chemin des Gouttes
A	1 903	01 a 59 ca	Chemin des Gouttes
A	1 905	01 a 41 ca	Chemin des Gouttes
Superficie totale		11 a 80 ca	

Ces biens appartiennent actuellement à Mme Annie CONVERT

Cette propriété est établie en zone Ub du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-03

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété cadastrée section A n° 799 et 1606, parcelles situées à Turgon - DRUILLAT

Propriétaires actuels : Consorts GUIGNARD

Acquéreurs : M. Fabrice GUIGNARD et Mme Sabrina FAUGERON

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée Maître Anne DUBOIS – Notaire à PONT D'AIN – 27, rue Brillat Savarin concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	799	03 a 56 ca	15, chemin des Petites Haies
A	1 606	01 a 70 ca	Turgon
Superficie totale		05 a 26 ca	

Ces biens appartiennent actuellement aux conjoints GUIGNARD.

Cette propriété est établie en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025

**Le Maire,
Jean-Luc EMIN.**



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-0925-04

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété cadastrée section D n° 662 située 67, impasse du Pelloux - DRUILLAT

Propriétaire actuel : M. Anthony LAZZARO

Acquéreurs : M. Romain BULLIFFON et Mme Mélissa BOUGUEDRA

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Andrey VILLON – Notaire à PRIAY – 238, Grande Rue de la Côtère** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
D	662	07 a 85 ca	67, impasse du Pelloux

Ce bien appartient actuellement à Monsieur Anthony LAZZARO.

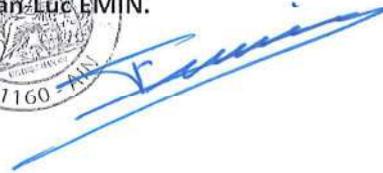
Cette propriété est établie en zone Ub du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-05

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété bâtie et non bâtie cadastrée section E n° 913 et E n° 1050 au 2524, route Neuve à DRUILLAT

Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT

Acquéreurs : M. Alexandre MOUILLOR et Mme Violine ROUSSÉ

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Nelly GOYATTON – Notaire à CHATEAU-GAILLARD – 120, rue de la Outarde – ZA En Beauvoir** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
E	913	00 ha 15 a 22 ca	2524, route Neuve
E	1050	10 ha 60 a 24 ca	2524, route Neuve

Ces biens appartiennent actuellement aux consorts MORANDAT.

Cette propriété est établie en zones Ub et A du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY

Objet de la Délibération
Delib-0925-06

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la délibération :
Achat de terrain
Rue Saint Vincent à Turgon

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué lors de la précédente séance de Conseil Municipal, les parcelles cadastrées section A n° 927-928 et 1574, situées 380, rue Saint Vincent au hameau de Turgon, sont en cours de cession.

Il s'avère que la voirie empiète sur cette propriété.

Afin d'empêcher tous risques de litiges dans le futur, le Conseil Municipal avait chargé M. le Maire de contacter l'acquéreur et de lui proposer que la commune achète les mètres carrés correspondant à l'emprise actuelle de la voie.

M. Nils POLIZZI, acquéreur, a donné son accord pour cette transaction, et les démarches ont été lancées très rapidement.

Les opérations de bornage ont été confiées au cabinet de géomètres experts CHANEL GRAND pour une dépense de 1 770.00 € T.T.C.

Cette délimitation est intervenue ce 5 septembre 2025.

La commune devra également prendre en charge les frais d'acquisition (qui n'ont pas encore été définis à ce jour) et d'établissement de l'acte notarié pour la finalisation de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Confirme et valide** la décision d'acheter les quelques mètres carrés de terrain à détacher des parcelles cadastrées section A n° 927-928 et 1574, correspondant à l'emprise actuelle de la voirie, suite à l'accord de l'acquéreur M. Nils POLIZZI,
- **Dit** que les frais de bornage, d'acquisition et d'établissement de l'acte notarié seront pris en charge par le budget communal,
- **Donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour la conduite de cette transaction et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à sa finalisation.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal and extending to the right.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Date d'affichage
29/08/2025

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-07 B

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la délibération :

Acceptation de la donation de la parcelle cadastrée section W n° 455

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle que, M. Patrick PITTON a proposé à la commune la donation d'un terrain cadastré section W n° 455 d'une contenance de 405 m2 situé « Vignes du Cruix », en zone Np du PLU. Ce terrain appartient à une indivision de 7 personnes lesquels sont toutes d'accord pour cette opération.

La rédaction de l'acte sera confiée à Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN et les frais estimés à 767.45 € seront pris en charge par le budget communal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
(14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION) :**

- **Accepte** la donation de la parcelle cadastrée section W n° 455, d'une contenance de 405 m2, située « Vignes du Cruix », proposée par M. Patrick PITTON et consorts.
- **Dit** que les frais d'acte notarié estimés à 767.45 € seront pris en charge par le budget communal,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de la convocation
29/08/2025

Date d'affichage
29/08/2025

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-0925-08

Objet :

Extension de la salle communale

Avenant n° 1 au Lot n° 03 – GROS ŒUVRE – ENDUIT DE FACADE – ENTREPRISE GALLE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avancement des travaux réalisés par l'entreprise GALLE, des éléments ont été modifiés par rapport au marché initial.

Il a notamment été nécessaire :

- de réhausser un linteau dans le mur en pierre pour la porte de passage entre la cuisine et les sanitaires existants,
- de démolir du carrelage y compris la chape,
- d'effectuer une saignée dans le sol pour le raccordement des eaux usées au siphon des sanitaires existants.

Le Maire indique qu'il convient d'établir un avenant n° 1 au marché et présente le devis de l'entreprise GALLE qui s'élève à 2 500.00 € H.T. soit 3 000.00 € TTC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise GALLE pour un montant de 2 500.00 € H.T. soit 3 000.00 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 au marché du Lot n° 3 – GROS-ŒUVRE – ENDUIT DE FACADE,

- DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 19).

Ainsi fait et délibéré,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Date d'affichage
29/08/2025

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-09

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Aménagement de deux logements – Route des Creuses
Dénonciation du marché suite erreur de chiffrage
LOT N° 8 – Sols Souples – Entreprise « CURT PEINTURES »
Attribution de ce lot à l'entreprise MEURENAND

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise CURT PEINTURES, attributaire du lot N° 8 – Sols souples dans le cadre du projet d'aménagement de deux logements, route des Creuses, a demandé la dénonciation du marché suite à une erreur de sa part dans le chiffrage.

Il est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise MEURENAND pour une dépense de **5 226.97 € H.T.** (sans option).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **PREND NOTE** de la dénonciation du lot N° 8 – Sols souples, par l'entreprise CURT PEINTURES, suite à une erreur de sa part dans le chiffrage,
- **ACCEPTE** l'attribution de ce lot à l'entreprise MEURENAND pour une dépense de 5 226.97 € H.T. (sans option),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert,
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 12).

Ainsi fait et délibéré Le 08 septembre 2025



Le Maire,
Jean-Luc EMIN.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-10

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Aménagement de deux logements – Route des Creuses

Avenant n° 1 au marché Lot n° 07– REVETEMENT CARRELAGES FAIENCES – AMVR POUPON

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des éléments ont été modifiés par rapport au marché initial pour le lot N° 7 – Revêtement carrelages faïences confié à l'entreprise AMVR POUPON.

Ces modifications portent sur :

- l'ajout de 4.7 m2 de revêtement en grès cérame collé,
- la pose de 8.7 ml de plinthes assorties,
- la fourniture et la pose de seuil suisse.

Le Maire indique qu'il convient d'établir un avenant n° 1 au marché et présente le devis de l'entreprise AMVR POUPON pour un montant H.T. de 491.00 € soit 589.20 € T.T.C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise AMVR POUPON pour un montant de 491.00 € H.T. soit 589.20 € T.T.C.,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 au marché du Lot n° 07 – REVETEMENT CARRELAGES FAIENCES – Entreprise AMVR POUPON, et toutes pièces s'y rapportant.

- DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 12).

Ainsi fait et délibéré,
Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Date d'affichage
29/08/2025

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-12

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

GRAND BOURG AGGLOMERATION

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT – AEC)

Arrêt du projet

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle qu'une révision du SCOT a été conduite et que par délibération du 7 juillet 2025, le Conseil Communautaire a arrêté le projet.

Cette information a été portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la grille de la mairie.

Par ailleurs, lors de la séance du 21 juillet dernier, les élus ont été invités à consulter ce dossier sur le site WEB de GRAND BOURG AGGLOMERATION (onglet « fonctionnement de la collectivité – SCOT – Dossier arrêt projet) dans l'objectif d'émettre un avis au cours de la présente séance.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **DELIVRE** un avis favorable au projet arrêté du nouveau SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT – AEC), proposé par GRAND BOURG AGGLOMERATION.

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Date d'affichage
29/08/2025

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-11

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

ACTION SOCIALE

REPAS OFFERT AUX PERSONNES AGEES : TARIF POUR LES ACCOMPAGNANTS

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des actions sociales conduites par la commune, un repas est offert aux personnes âgées de 75 ans et plus, qui le souhaitent, chaque année, en décembre.

Les accompagnants y sont accueillis (époux ou épouses non bénéficiaires, enfant ou amis à raison d'un accompagnant par bénéficiaire), moyennant une participation fixée à 28.00 € par délibération du 16 octobre 2023.

Le Maire propose de revaloriser cette participation et de la porter à 30.00 € à compter du prochain repas qui aura lieu en décembre 2025.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **APPROUVE** l'augmentation de la participation financière demandée aux accompagnants pour le repas offert aux personnes âgées, dans le cadre des actions sociales conduites par la commune,
- **FIXE** cette participation à 30.00 € à compter du prochain repas qui aura lieu en décembre 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne suite de ce dossier.

Le 08 septembre 2025



[Handwritten signature in blue ink]

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Date d'affichage
29/08/2025

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-13

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2025/2026

LA SEANCE OUVERTE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ET A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **RETIENT la proposition** de contrat d'entretien ménager des locaux communaux pour la période du **1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026** formulée par la Société **ULTRANET de CHALAMONT**, pour une dépense prévisionnelle de **30 160.46 € T.T.C.**
- Cette version tient compte d'une diminution du nombre d'intervention au groupe scolaire (deux fois par semaine au lieu de quatre) et donne lieu à une réduction des coûts de ce poste de 8 259.00 € T.T.C par rapport à l'année 2024/2025.
- L'extension de la salle polyvalente est introduite dans cette prestation.
- Ce contrat pourra être revu si nécessaire dans les mois à venir, en cas de sous-évaluation du nombre d'heures nécessaires au nettoyage de la salle polyvalente suite à l'ajout des nouveaux sanitaires, de la pièce bar, du local de rangement, de la modification des locaux affectés à la cuisine et à la plonge,
- **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, Le 08 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Delib-0925-14

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation 08 ca à détacher de la parcelle cadastrée section A n° 1590 au hameau de Turgon – Rue Saint Vincent

Propriétaires actuels : Mme Josette EXCOFFIER et consorts

Acquéreur : Madame Martine VITUPY

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Audrey VILLON – Notaire à PRIAY – 238, Grande Rue de la Côtière** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	1590	00 ha 00 a 08 ca	DRUILLAT (DA en cours – nouvelle parcelle A n° 1872)

Ce bien appartient actuellement aux consorts EXCOFFIER

Cette propriété est établie en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Emin', is written over the bottom right portion of the official seal.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON, et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-15

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété composée des parcelles B n° 622 et 1967 (611 m2) au 1650, route de Pont d'Ain

Propriétaires actuels : Consorts GEORGIEFF

Acquéreur : Monsieur CHENE Clément et Mme Liouba DIAS

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle, au conseil municipal, que la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Christophe KINTZIG – Notaire – 77, avenue Jean Moulin 69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
B	622	03 a 68 ca	1650, route de Pont d'Ain
B	1967	02 a 43 ca	1650, route de Pont d'Ain

Ces biens appartiennent actuellement aux consorts GEORGIEFF.

Cette propriété est établie en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON, et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de la convocation
29/08/2025

Date d'affichage
29/08/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-0925-17

Objet de la délibération :

Réhabilitation de la salle prêtée à DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS dans un bâtiment communal situé route des Creuses

Pose d'un plancher chauffant électrique

Entreprise BERGEOT ET FILS

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de deux logements dans le bâtiment communal situé route des Creuses, il avait été décidé de réhabiliter également la salle actuellement prêtée à l'association DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS, située en rez-de-chaussée.

Afin de remplacer les anciens radiateurs électriques très énergivores et d'améliorer le confort de ce local, il est envisagé la mise en place d'un plancher chauffant électrique instantané type DYNACABLE de chez ASCL réparti sur l'ensemble de la pièce pour une surface de 48 m2 avec une gestion pilotée par un thermostat TFT 610 programmable.

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise BERGEOT ET FILS pour une dépense prévisionnelle de 3 972.00 € H.T. soit 4 766.40 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent le même programme (aménagement de deux logements et réhabilitation des salles communales au rez-de-chaussée d'un bâtiment communal situé route des Creuses (ancienne école de filles) mais que cette prestation n'était pas comprise dans le marché initialement établi.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
(13 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS) :**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise BORGEO ET FILS pour la pose d'un plancher chauffant électrique dans la salle communale actuellement prêtée à l'association DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS, située au rez-de-chaussée d'un bâtiment communal route des Creuses, actuellement en cours de réhabilitation,
- **AUTORISE** le maire à passer la commande et à signer le devis correspondant,
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 12).

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date d'affichage
29/08/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-18

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Aménagement de deux logements – Route des Creuses

Avenant n° 1 au marché Lot n° 12– PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES –

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des éléments ont été modifiés par rapport au marché initial pour le lot N° 12 – Panneaux photovoltaïques confié à la SARL SENTENAC.

Ces modifications portent sur :

- l'augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques prévus en toiture, afin d'optimiser la prochaine production électrique, qui sera autoconsommée.

- Le marché de base était d'un montant de 7 708.00 € H.T.,

- Suite à l'augmentation du nombre de panneaux (de 10 à 14), il s'établira à 11 917.00 € H.T. (soit 14 300.40 € T.T.C).

Le Maire indique qu'il convient d'établir un avenant n° 1 au marché et présente le devis correspondant dont le détail figure ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **VALIDE** le devis de la SARL SENTENAC pour l'augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques en toiture dans le cadre de la création de 2 logements, route des Creuses,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 au marché du Lot n° 12 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, pour un montant de 4 209.00 € H.T. soit 5 050.80 € T.T.C, et toutes pièces

s'y rapportant.

- DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 12).

Ainsi fait et délibéré,
Le 08 septembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de la convocation
29/08/2025

Date d'affichage
29/08/2025

SECRETARE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-0925-19

Objet :

Parc du City – Installation de nouveaux jeux

LA SEANCE OUVERTE,

Le conseil municipal, lors de sa séance du mois de juin 2025, a retenu la société Proludic pour l'installation des nouveaux jeux au parc du City pour un montant de 19 760.55 € H.T.

Le terrassement a été confié à l'entreprise CONTION Louis et fils pour un montant de 3 090.00 H.T.

Ces nouvelles structures, inclusives, peuvent faire l'objet de demandes de subvention auprès de la Région ainsi qu'au titre de la DETR.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions nécessaires ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré,

Le 08 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

